



Mairie  
de  
ROLLEVILLE  
76133

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix sept, le 13 avril à 19 h 05, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de :  
**Pascal LEPRETTRE.**

DATE DE CONVOCATION :  
10/04/2017

Étaient présents :  
Mesdames BIERRE, ENGRAND, MICHAUX  
Messieurs LEPRETTRE, HAUCHECORNE, BRUNET,  
COSTE, HAMEL, PALFRAY, ROUSSEAUX

DATE D'AFFICHAGE :  
IDEM

Absents excusés :  
Monsieur Jean-Luc STEVENSON  
Madame C. GODEY a donné pouvoir à M.  
LEPRETTRE  
Madame P. PICARD a donné pouvoir à M. HAMEL  
Mme A. FUSEAU a donné pouvoir à Mme ENGRAND  
Mme S. SURRIRAY a donné pouvoir à M.  
HAUCHECORNE

NOMBRE DE CONSEILLERS :

Secrétaire : M. Eric ROUSSEAUX

EN EXERCICE : 15  
PRESENTS : 10  
VOTANTS : 14

Le procès- verbal de la séance du 26 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

### 1.1 FINANCES ET COMMANDES PUBLIQUES Compte administratif 2016

D. HAUCHECORNE, doyen d'âge, présente les résultats pour le Compte administratif 2016.  
En section de fonctionnement :

- Dépenses :	1 137 705,25 €
- Recettes :	1 222 411,01 €
- Excédent :	<b>84 705,76 €</b>
- Report Fonctionnement 2015	393 011,64 €

En section d'investissement :

- Dépenses :	364 793,54 €
- Recettes :	504 554,45 €
- Excédent :	<b>139 760,91 €</b>
- Report Investissement exercice 2015	- 77 023,59 €

Le résultat excédentaire de clôture, toutes sections confondues, est de 540 454,72 €  
(84 705,76+393 011,64 +139 760,91- 77 023,59)

**Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2016**

## 1.2

### FINANCES ET COMMANDES PUBLIQUES

#### Compte de gestion 2016

P. LEPRETTRE explique que le Compte de gestion 2016 transmis par le Trésorier de Montivilliers, est conforme en tout point au Compte administratif 2016, qui vient de vous être communiqué soit :

#### Section de fonctionnement :

- Dépenses :	1 137 705,25 €
- Recettes :	1 222 411,01 €
- Excédent :	84 705,76 €

#### Section d'investissement :

- Dépenses :	364 793,54 €
- Recettes :	504 554,45 €
- Excédent :	139 760,91 €

Soit un solde d'exécution de clôture, toutes sections confondues, est de 540 454,72 € (Excédent de l'exercice 224 466,67 € + report de l'exercice antérieur 315 988,05 €)

**Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion 2016**

## 1.3

### FINANCES ET COMMANDES PUBLIQUES

#### Affectation du résultat

P. LEPRETTRE explique que comme cela figure au compte administratif et au compte de gestion, l'exercice 2016 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 477 717,40 € et un excédent d'investissement de 62 737,32 €. Les restes à réaliser de l'année 2016 s'élèvent à 91 181,09 € en dépenses, soit un besoin de financement réel de 28 443,77 €. Il propose d'affecter :

- 449 273,63 € à l'article 002 de manière à reporter le solde d'exécution de fonctionnement.
- 28 443,77 € à l'article 1068 de manière à combler le besoin de financement de la section d'investissement.

**Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'affectation du résultat aux articles 1068 et 002 du budget primitif 2017**

## 1.4

### FINANCES ET COMMANDES PUBLIQUES

#### Vote des taux

P. LEPRETTRE propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2017. Ainsi le produit attendu de la fiscalité locale s'élèverait à 351 436 € en 2017. Cela se traduit de la manière suivante sur les taux des trois taxes.

	Taux 2016	Produit attendu à taux fixes	Nouveaux taux	Produit attendu
Taxe	15,15 %	147 622,00 €	15,65 %	152 493,00 €

<b>d'habitation</b>				
<b>Taxe Foncier Bâti</b>	28,27 %	172 786,00 €	28,77 %	175 842,00 €
<b>Taxe Foncier Non Bâti</b>	42,6 %	22 834,00 €	43,10 %	23 101,00 €
<b>Totaux</b>		343 242,00 €		351 436,00 €

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, les taux 2017 concernant les taxes communales.

## 1.5

### FINANCES ET COMMANDES PUBLIQUES

#### Budget primitif 2017

P. LEPRETTRE présente le budget primitif 2017. Il s'équilibre en recettes et en dépenses à :

➤	<b>Section fonctionnement :</b>	1 322 263,63 €
➤	<b>Section d'investissement :</b>	1 058 832,72 €

P. LEPRETTRE rappelle que suite au départ en retraite de Mr COUTURIER son poste n'a pas été remplacé. Un saisonnier était pris durant la saison d'été, mais cette année le choix se tourne vers de la sous-traitance pour les tontes aux Bosquets, abords du terrain de foot, et la haie du parking de la hall.

D. HAUCHECORNE rappelle que la norme zéro phyto oblige à travailler différemment. Ces nouvelles méthodes demandent souvent plus de temps.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif 2017 de la Commune.

## 1.6

### FINANCES ET COMMANDES PUBLIQUES

#### Montant des subventions versées pour 2017

P. LEPRETTRE propose d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2017 :

Associations	Subventions 2016	Propositions 2017
A.R.L	1 020 €	1 020 €
A.A.F.P.	150 €	150 €
A.A.P.P.M.A.	150 €	150 €
AFGA Montivilliers	50 €	150 €
Ass. Foire Octeville	200 €	100 €
Ass. Fleurissement et environnement	105 €	105 €
Banque Alimentaire	90 €	90 €
Centre Jean Vanier	170 €	170 €
Comité des fêtes	1 020 €	1 020 €
Coop. Scolaire except. classe découverte 2016		600 €
Coopérative Scolaire	3 700 €	3 640 €
Croix Rouge Française	80 €	80 €
DDEN	100 €	100 €
Football Club Rollevillais	1 020 €	1 020 €

Radio Vallée Lézarde	150 €	150 €
Rando en caux	150 €	150 €
Société de Tir Rollevillais	540 €	540 €
Sté Anc. Combattant et Mob.	540 €	540 €
Team Friendly	220 €	220 €
Commerçants Creatif		1 500 €
Commerçants Dalançon		1 500 €
Ass Jeunes Pompiers	100 €	100 €
CLIC		100 €
<b>Total imputation 6574</b>	<b>9 555 €</b>	<b>13 195 €</b>
CCAS	5 500 €	5 800 €
<b>Total imputation 657362</b>	<b>5 500 €</b>	<b>5 800 €</b>

P. LEPRETTRE précise que la situation de Mme DALANCON est de plus en plus critique, et que suite à une conversation avec elle, elle évoque une possible fermeture dans les mois à venir.

**Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le versement par la Commune des différentes subventions pour les montants indiqués ci-dessus.**

### 3.1

#### **BATIMENT – VOIRIE - TRAVAUX**

#### **Demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement public Local Construction Mairie et mise aux normes des bâtiments publics**

P.LEPRETTRE explique qu'à l'étude depuis 2011, le projet de construction d'une nouvelle Mairie sur la Commune de Rolleville est désormais lancé. Ce projet permettra de libérer un espace sur lequel seront construit 27 logements. Le projet Mairie en lui-même permettra de solutionner des problèmes d'accessibilité à ce bâtiment public et ainsi qu'à l'église. Le coût des travaux étant 691 620,09 Euros HT, il est nécessaire d'adresser une demande de subvention au titre du DSIL.

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire, à demander la subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local dans le cadre de la construction de la nouvelle Mairie et la mise aux normes des équipements publics Mairie/Eglise**

### 4.1

#### **ADMINISTRATION GENERALE**

#### **Convention pour l'accueil des enfants d'âge scolaire de Notre dame du Bec à l'Ecole primaire de « Voyelles » de Rolleville.**

P. LEPRETTRE explique qu'en raison de la fermeture de la classe unique de l'école primaire de Notre Dame du Bec à la rentrée 2017, la commune de Rolleville va accueillir les enfants d'âge scolaire de la commune de Notre Dame du Bec. La présente convention a pour objet de définir les conditions financières et les obligations respectives de chacune des parties afférentes au fonctionnement :

- de l'école primaire Voyelles de Rolleville et la mise à disposition des personnels s'y rattachant durant le temps scolaire ;
- du temps périscolaire (cantine, temps du midi, garderie et TAP) et de la mise à disposition du personnel y afférent.
- Éventuellement du temps extrascolaire.

Il rajoute qu'une réunion de présentation est prévue courant mai avec les parents de Notre Dame du Bec.

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention pour l'accueil des enfants d'âge scolaire de Notre dame du Bec à l'Ecole primaire de « Voyelles » de Rolleville, jointe à la délibération, et tout autre document s'y rapportant.**

## **5.1**

### **INTERCOMMUNALITE**

#### **SDE76 – Demande de retrait des 41 communes de la métropole Rouen Normandie**

##### **VU :**

- les délibérations successives des 41 communes de la Métropole Rouen Normandie demandant leur retrait définitif du SDE76,
- la délibération du 17 mars 2017 du SDE76 acceptant ce retrait,

##### **CONSIDERANT :**

- que, suite au retrait de la Métropole, les quarante-et-une communes adhèrent désormais uniquement au SDE76 pour les compétences annexes relatives à l'éclairage public non lié à la voirie métropolitaine,
- que compte tenu du caractère accessoire de cette compétence et de la possibilité pour ces quarante-et-une communes de conclure des conventions de gestion avec la Métropole, le maintien de ces quarante-et-une communes dans le SDE76 ne présente plus d'intérêt ni pour les quarante-et-une communes ni pour le SDE76,
- que le retrait de ces quarante-et-une communes permettrait en outre une simplification de la carte intercommunale,
- que ce retrait est sans aucune conséquence financière,
- que le retrait n'est possible qu'avec l'accord de l'assemblée et des adhérents du SDE76 dans les conditions de majorité requises lors de sa création,
- que la conséquence du retrait sera la réduction du périmètre du SDE76, tout en permettant la conservation de son personnel,
- qu'aucun excédent de trésorerie n'est à reverser aux communes sollicitant le retrait,
- que les travaux en cours sur lesdites communes seront achevés et soldés financièrement avant leur retrait,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de sa délibération pour se prononcer à son tour sur le retrait envisagé (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée DEFAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils,
- que le SDE76 a donné son avis favorable au retrait de ces quarante-et-une communes,

##### **PROPOSITION :**

Il est proposé :

- d'accepter le retrait de ces quarante-et-une communes du SDE76,

**Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le conseil municipal :**

- **ACCEPTE le retrait des communes d'Anneville-Ambourville, des Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, de Bardouville, de Belbeuf, de Berville-sur-Seine, de Boos, de La**

**Bouille, de Cléon, de Duclair, d'Épinay-sur-Duclair, de Fontaine-sous-Préaux, de Freneuse, de Gouy, d'Hautot-sur-Seine, d'Hérouville, d'Houpeville, d'Isneauville, de Jumièges, du Mesnil-sous-Jumièges, de Montmain, de Mont-Saint-Aignan, de La Neuville-Chant-d'Oisel, de Franqueville-Saint-Pierre, de Quevillon, de Quévreville-la-Poterie, de Roncherolles-sur-le-Vivier, de Sahurs, de Saint-Aubin-Celloville, de Saint-Aubin-Épinay, de Saint-Jacques-sur-Darnétal, de Sainte-Marguerite-sur-Duclair, de Saint-Martin-de-Boscherville, de Saint-Martin-du-Vivier, de Saint-Paër, de Saint-Pierre-de-Manneville, de Saint-Pierre-de-Varengeville, de Sotteville-sous-le-Val, de Tourville-la-Rivière, de Yainville, d'Ymare et d'Yville-sur-Seine du SDE76,**

*La séance est levée à 20H45.*